



Vice de forme/procedure pour policier trop bavard

Par **jjoneri**c, le **04/04/2010** à **18:41**

Bonjour,
Mon meilleur ami est en détention provisoire pour des affaires de braquages.
J'aurais aimé savoir si on pouvait annuler cette affaire en invoquant un vice de forme/procédure (veuillez l'excuser je ne suis pas familier à ce langage), je vous explique.
Une connaissance policière travaillant dans le commissariat où mon ami était en garde à vue, m'a donné pas mal d'informations concernant cette affaire, des informations qui logiquement n'aurait pas le droit de me donner, par exemple le nom de ses complices, les dates et lieux des braquages ...
Cette personne voulait aussi me faire écouter des bandes d'écoute téléphonique une fois l'affaire "tassée".
J'aurais donc aimé connaître les recours possibles dans ce genre de cas.
Merci d'avance pour vos réponses !
Cordialement,

Par **titi163**, le **08/04/2010** à **19:26**

Il nous faudrait plus de détails..
Pour quelles raisons vous a-t-il donné ces informations ??
Avez-vous été entendu ? si oui, en quelle qualité ?